

Compagnie des Archers Quevenois



Quéven, le 2 octobre 2023

Compte-rendu de réunion du CODIR du 2 octobre 2023 A la salle de Kerlaran à Quéven

Présents : Didier SANS, Alain DEVILLIERS, William DAVID, Thibaud DESBONNETS, Nolwenn GOASGUEN, Christian GUILLEMAUD, Laurent HANIN, Guy LEBAGOUSSE, Lucie MOLINA

Excusés : Maxime BOULBEN, Thierry GAUDIN, Thierry PIRSON, Lou-Marine POUILLARD

Début de séance : 18h04

1. Retour sur le dernier compte-rendu de réunion CODIR

- Didier SANS revient sur le dernier compte-rendu et explique que :
 - La ville de Quéven n'a finalement pas offert de récompenses aux archers lors du forum des associations, faute de médailles.
 - La commande de matériel auprès de la mairie de Quéven pour le concours en salle de novembre a été faite.
- En l'absence d'autres questions et de commentaires, le précédent compte-rendu est validé par le comité.

2. Informations diverses

- Didier rappelle que lors de l'Assemblée Générale de rentrée Alain DEVILLIERS et Guy LEBAGOUSSE ont reçu respectivement une médaille de bronze Entraîneur et une médaille de bronze Dirigeant de la part de la FFTA et remis par Michel ROGUE, Président du Comité Régional de Bretagne pour les récompenser de leur implication au sein de la communauté du tir à l'arc. L'ensemble du comité remercie et félicite de nouveau Alain et Guy.
- Il rappelle que la mairie de Quéven a proposé une **formation sur le défibrillateur de Kerlaran**. Elle aura lieu **lundi 23 octobre à 13h30**. Il y a six inscrits parmi les membres du comité : Laurent HANIN, Alain DEVILLIERS, Christian GUILLEMAUD, Guy LEBAGOUSSE, Didier SANS et Thierry GAUDIN.
- Suite à la démission de l'ensemble du Comité Directeur du département, l'**Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire** se tiendra le **samedi 11 novembre à 9h** à la salle Deleau au Centre sportif Kercado de Vannes. Elle servira notamment à élire le nouveau bureau pour un mandat de 5 ans. Didier SANS sera présent.
- Didier explique qu'il a été contacté par Yann GRISEL, fils de Joël GRISEL, ancien président émérite de la compagnie, pour proposer un partenariat avec son entreprise. Didier le recontact pour définir les modalités du partenariat. Cela permet également d'entamer une réflexion sur les possibilités de partenariat pour la compagnie et notamment de définir les exigences en termes de don, sponsor, partenariat, etc.

Page 1 sur 4

Maison commune, 63, rue Jean Jaurès, 56530 Queven ☎ 06.81.54.48.28 SIREN : 494954761, RNA W561003346

Association loi 1901 agréée Ministère de la Jeunesse et des Sports

✉ : didier.sans.arc@orange.fr Site Internet : <https://compagnie-des-archers-quevenois.sportsregions.fr/>

Compagnie des Archers Quevenois

➤ Les démarches de résiliation des anciennes assurances sont en cours. L'ensemble des documents ont été envoyés en ce qui concerne l'ancienne assurance de la compagnie. En ce qui concerne l'ancienne assurance du président, qui est nominative, Alain DEVILLIERS est en attente de nouvelles.

3. Initiation du MODEM

➤ La compagnie a réalisé une prestation lors de l'université de rentrée du MODEM. C'est un contact de Berné qui a permis à cette initiation de se faire, pour un montant de 350€. Il s'agissait de faire participer un très grand nombre de personnes, qui n'ont donc tiré que quelques flèches. L'installation et l'organisation, réalisée par Arnaud CHEVROLLIER, a été très appréciée. Nolwenn GOASGUEN, Alain DEVILLIERS, Christian GUILLEMAUD et Gilles MEHEUT ont également participé à la prestation. L'ensemble du comité les remercie.

4. Réinscriptions pour la saison 2023-2024

➤ La compagnie compte à l'heure actuelle 49 licenciés pour la nouvelle saison, parmi lesquels :

- 5 transferts
- 10 Jeunes

5. Prévisions sur les nouvelles inscriptions et l'école de tir

➤ Suite au Forum des Associations de Quéven, et aux différentes questions reçues, il est à prévoir environ 8 Jeunes et 5 Adultes qui participeront aux Ecoles de tir cette nouvelle saison.

6. Aides aux déplacements du Conseil Régional

➤ Didier explique qu'il a identifié une aide du Conseil Régional pour participer aux frais de déplacement lors des championnats nationaux. Il ne sait pas en détails les modalités mais lance les démarches pour la saison 2022-2023.

7. Concours en salle

➤ Didier présente le mandat pour avis et le soumet au comité. Les échanges sont les suivants :

- Il faudrait indiquer que c'est un concours Target.
- Prévoir des récompenses pour les 3 premières équipes des catégories suivantes : Classique Dames – Classique Hommes – Classique U13/U15 mixtes – Poulies mixtes – Bare-bow mixtes. Il s'est posé la question de la catégorie U18/U21 mais ceux-ci sont généralement comptés avec les catégories Séniors.
- Le coût des inscriptions est fixé à 9€ + 6€ pour les Adultes et 7€ + 5€ pour les Jeunes.

Didier se charge donc de la mise à jour et le diffuse ensuite.

➤ Didier a échangé avec Erwann LE NEZET, responsable du service Sport de la mairie de Quéven :

- Pour le transport des chevalets et des cibles de Kerlaran à la salle de Kerlébert par les agents de la mairie le vendredi après-midi, la demande a été effectuée, sans réponse pour l'instant.
- L'accès à la salle de danse et à l'infirmerie durant tout le weekend a été validé.
- Il n'y a encore aucune certitude en ce qui concerne le chauffage car M. LE NEZET a expliqué que ce sont les élus qui décident d'une augmentation de la température dans le gymnase.

➤ Alain demande à quelle heure il faut débiter l'installation le samedi matin. Suite à discussions, il est décidé 8h.

➤ Pour les éclairages, suite à échanges, il est décidé que la compagnie va investir dans 10 éclairages. Il faut compter environ 50€ l'unité. Les membres du comité vont se charger de trouver les meilleures options.

Page 2 sur 4

Compagnie des Archers Quevenois

- Comme le concours est Target, et vu la place du gymnase de Kerlébert, il faudra prévoir 13 cibles.
- Nolwenn GOASGUEN a réalisé plusieurs devis pour commander 500 gobelets réutilisables. La meilleure offre est celle de L'atelier du gobelet à 318€. L'achat est validé par le comité.

8. Calendrier FFTA extérieur

- Les inscriptions pour les concours en extérieur sont ouvertes depuis le 1^{er} octobre.
- Il est décidé d'inscrire un **concours Nature** de 2 x 21 cibles, similaire à l'année précédente, c'est-à-dire uniquement sur le dimanche. Le mieux est de trouver une date sur la **fin avril**. Guy LEBAGOUSSE alerte tout de même sur la disponibilité du hangar. Il faudra voir s'il est toujours plein de foin ou s'il pourra être utilisé.
- Il faut également ajouter le **Tir du Roy** sur un **dimanche de fin juin ou début juillet**.
- Anthony FOLLO avait proposé lors de l'Assemblée Générale d'organiser un concours de Run Archery avec la club d'athlétisme de Quéven. Le comité souhaite étudier cette proposition et se rapprochera du club d'athlétisme.

9. Challenge des écoles de tir et des clubs de Bretagne

- Didier propose d'essayer de participer à l'un ou l'autre de ces challenges, avec une préférence pour celle des Ecoles de tir. Il faut cependant étudier le règlement et les modalités de participation [Alain].

10. Partage tes flèches

- Partages tes flèches est une autre activité proposée par fédération : des jeunes archers invitent un ou plusieurs amis à découvrir le tir à l'arc durant deux séances. A priori cela doit se tenir avant fin novembre. Didier se propose d'étudier plus en détails les modalités de participation et d'échanger sur les sujets avec les jeunes de la compagnie et notamment avec Lou-Marine POUILLARD et Maxime BOULBEN.

11. Conventions des deux parcours

- Les deux conventions pour l'utilisation des terrains sur lesquels se trouve le parcours Nature ont été mises à jour. Didier remet à Guy LEBAGOUSSE celle à transmettre à Albert [Guy]. Didier se charge d'envoyer celle à Mme. LE CORRE.
- Guy repropose de faire un pot chez Albert et de préparer un panier garni, ou du chocolat, pour remercier de l'accès au parcours. Il s'occupe de son organisation [Guy].

12. Commande de maillots

- Cinq maillots sont commandés pour le moment. Il est prévu de faire un rappel lors des entraînements de la semaine prochaine.

13. Questions et informations diverses

- Didier explique les statuts devraient être mis à jour. Suite à échanges, Didier SANS, Alain DEVILLIERS et Guy LEBAGOUSSE se chargeront de rédiger les nouveaux statuts.

Compagnie des Archers Quevenois

- Laurent HANIN demande si le repas des archers pour la Saint-Sébastien est déjà prévu. Ce n'est pas le cas, mais d'un commun accord, le dernier repas à la Villa Victoria avait bien plu donc à réitérer cette année si possible.
- Alain proposera environ une fois par mois un stage matériel à Kerlaran, a priori le jeudi en fin d'après-midi et le soir.
- Alain propose d'exonérer Arnaud CHEVROLLIER de sa cotisation pour la saison, au vu de son implication dans la compagnie. Suite à échanges, la proposition est acceptée à la majorité (8 voix pour et 1 voix contre).
- Alain demande comment accompagner les nouveaux archers qui souhaiteraient tirer sur le parcours Nature. En effet, il y a une demande mais ce sont des archers qui peuvent tirer essentiellement le soir. Guy accepte de réaliser cet accompagnement mais uniquement si les archers sont déjà capables de tirer aux distances du parcours (au moins 30 m). Laurent propose d'organiser une initiation sur le parcours le samedi 14 octobre à 9h en donnant rendez-vous aux archers intéressés sur le parking du Ronquédo afin de leur montrer la route pour aller sur le parcours. Cette proposition est acceptée par le comité. Les inscriptions seront à réaliser auprès de Laurent, qui s'occupe également de l'organisation de cette matinée de découverte du parcours Nature.
- La prochaine réunion est prévue le lundi 23 octobre à 18h à Kerlaran.

Fin de séance : 20h30

La Secrétaire
Lucie Molina



Le Président
Didier Sans

